

PRECISIONS CONCERNANT LA COMMUNICATION DU COMITE SPORTIF FEDERAL AU SUJET DE LA SECURITE DES MASQUES

Conformément aux directives de la FIE, chaque masque devra présenter 2 systèmes de sécurité indépendants. Voici quelques précisions à ce sujet :

Pour les masques traditionnels (Allstar/Uhlman, Negrini, ...)

- 1°) La patte métallique et
- 2°) L'élastique avec velcro



Pour le masque Léon Paul

- 1°) La patte en plastique intégrée à l'élastique
- 2°) Une sangle de sécurité se fixant au niveau de la bavette



Pour plus de clarté, nous vous invitons à consulter la lettre urgente N° 14 de la FIE disponible sur le site de la FIE (www.fie.ch sous l'onglet FIE officiel, suivi de FIE letters).

Pour rappel, la date de mise en application dans toutes les compétitions est :

Au niveau FIE : le 1/09/2014

En Belgique : le 1/10/2014